|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Cher(e) PRÉNOM,Le coronavirus a un impact majeur non seulement sur notre vie sociale, mais aussi sur notre situation professionnelle.Notre entreprise ferme provisoirement ses portes. Vous serez mis temporairement au chômage en raison du coronavirus. En tant que travailleur, vous devez introduire une demande «C3.2.-Travailleur-Corona» afin de bénéficier d’une allocation. Vous pouvez introduire cette demande par le biais de la CSC.Si vous n’êtes pas encore affilié(e) à la CSC mais souhaitez introduire votre demande par notre intermédiaire, nous sommes prêts à vous aider. Notre site vous permet d’introduire votre [demande de chômage temporaire](https://www.lacsc.be/actualite/campagnes/les-impacts-du-coronavirus-au-travail/chomagetemporaire) en quelques minutes. À la demande de la CSC, les pouvoirs publics ont simplifié la procédure. Si vous le souhaitez, nous pouvons également régulariser ensemble cette demande de chômage temporaire. Cela peut aussi se faire très facilement via votre smartphone. Nous vous aiderons volontiers à [vous affilier en ligne](https://www.lacsc.be/formulaire-dinscription) (c’est nécessaire pour assurer le suivi de votre dossier et un paiement correct). En tant que membre de la CSC, vous bénéficiez en outre de nombreux autres avantages et services. [Consultez notre site internet](https://www.lacsc.be/affiliation) pour toutes les informations.Si vous avez des questions ou besoin d’aide, n’hésitez pas à nous en informer (coordonnées).Outre des informations sur le chômage temporaire, vous trouverez également sur le site [des renseignements supplémentaires](http://www.lacsc.be/coronavirus) sur des mesures sectorielles spécifiques et sur notre service aux membres.Cordiales salutations,NOM

|  |  |
| --- | --- |
|  |  |

 |